SCHEMA D'ORIENTATION D'UN PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU ROYAUME DU BURUNDI.

A. — *NECESSITE ET CONCEPTION DU PLAN.*

I. — 1° — L'élaboration d'un plan de développement économique et social constitue une nécessité urgente pour les pays, à condition que le Plan soit conçu comme devant constituer un instrument, un outil pratique destiné à donner aux autorités du Pays une conception globale :

a — des *besoins* du développement du Burundi dans tous les domaines :

b — des orientations fondamentales qui doivent guider l'action gouvernementale en vue de répondre à ces besoins de développement ;

c — des *connexions* entre les différents aspects du développement du Pays, autrement dit, de l'interdépendance entre les divers domaines, impliqués dans le développement ;

d — des priorités qu'il y a lieu de fixer parmis les besoins de développement ;

e — des *moyens* à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins de développement, en fonction, d'une part, des *priorités* qui auront été préalablement fixées parmi l'ensemble de ces besoins, et d'autre part des possibilités concrètes du Pays (infrastructure, potentiel humain, capital « sol » et « sous sol », équipement industriel, commercial, scolaire, resources financières etc...)

f — des *assistances* techniques et financières extérieures dont dispose le Pays ou auxquelles il importe de faire appel pour contribuer à la réalisation des objectifs du Plan.

En d'autre termes, le Plan doit consister en une « approche globale » du problème national burundien en vue de construire l'avenir du Pays, bien plus qu'en la froide application de techniques économétriques utilisables dans les pays déjà largement développés industrialisés.

2. — En cette matière, il est donc indispensable d'éviter de considérer le Plan comme une fin en soi, autrement dit, *il faut radicalement écarter toute confusion entre « planification et planomanie »*, car, un Plan n'est nullement une « panacée » capable de résoudre par elle-même les problèmes de développement et d'avenir, alors que le Pays se trouve devant des réalités concrètes et des pro-

blèmes pratiques à résoudre de façon pressante pour assurer son existance. Dès lors, le Plan n'aura de signification et de valeur que dans la mesure où il y sera tenu compte de ces réalités et pour autant que les pouvoirs publics soient animés de la ferme détermination de réaliser en mobilisant dans ce but tous les moyens et toutes les energies disponibles.

3° — En tout premier lieu, au moment d'aborder d'élaboration d'un Plan conçu dans ce sens, il importe de fixer les orientations de base sur lesquelles doit être axé le développement économique et social du Pays et d'établir un ordre de priorité rigoureux parmi les objectifs destinés à assurer la réalisation progressive du Plan.

x
x x

B. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS FONDAMENTEAUX.

II. — Orientation fondamentale.

Mobiliser aux maximum toutes les ressources et les énergies nationales - en particulier sous forme d'investissement - travail - avec l'aide de tous les concours techniques et financiers extérieurs auxquels peut recourir le Pays, *en vue d'atteindre un taux annuel de croissance de la production de 6 à 7%, ce qui représenterait une augmentation du revenu, net de l'ordre de 3.5% par habitant, compte tenu de ce que le taux d'accroissement démographique est d'environ 3 % par an.*

III. — Objectifs essentiels.

1° — **Infrastructure économique.**

Restaurer, entretenir et completer l'infrastructure économique existante, principalement en ce qui concerne l'infrastructure *routière.*

2° — **Objectifs agricoles.**

a — Sauvegarder et entretenir le capital « Sol », principalement en relançant la lute anti-érosive.

b — Relancer les productions agricoles, particulièrement celles productrices de devises pour le Pays, en ordre principal le café et le coton, avec comme *premier objectif urgent* de remonder aussi rapidement que possible aux niveaux de production maxima qui avaient été atteints aux cours des campagnes agricoles antérieures (X) (Il est à noter que cet objectif capital est essentiellement fonction d'une restauration des disciplines culturales, d'effort humain, et d'encadrement rural, bien plus que ces moyens financiers).

c — Réaliser, au cours des cinq prochaines années, un programme *d'accroissement maximum des productions agricoles* de base, en premier lieu celles du café et du coton, grâce à l'application des méthodes d'intensification culturale et au renforcement de l'encadrement rural.

d — Réaliser un programme de diversification de l'économie, axé en ordre principal sur la théiculture, ainsi que sur le développement de la pêche, le développement de l'exploitation forestière et de cultures de palmier à huile, de quinquina, de riz, de tabac, d'arachide, de ricin, etc ..

e — Intensifier et accélérer, par le moyen de programmes d'aménagements régionaux la mise en valeur des régions non encore saturées du Pays, principalement la plaine de la Ruzizi, de la plaine du Tanganyika et du Mosso.

f — Mettre en valeur le capital « cheptel » du Pays en assurant la réalisation progressive des conditions d'un *élevage économiquement* productif, ainsi que la valorisation maximale des produits et sous-produits du bétail.

g — Réaliser la carte de « land-use » du Burundi, au départ de la *carte pédologique des sols*, en vue de permettre l'établissement des plans d'aménagement régionaux dans le cadre desquels pourront se réaliser les objectifs agricoles ci-dessus.

h — Assurer la continuation de la recherche agronomique et son application au niveau de la production agricole.

i — Doter le Burundi d'un enseignement agricole adéquant en vue d'assurer la formation des cadres indispensables à la réalisation des programmes de développement agricole.

(x) En ce qui concerne le café, le Burundi possède, suivant le plus recent recensement, 24.000 Ha de caféiers qui devraient en principe, être entièrement en rapport, ce qui correspondrait normalement à une production de 20 à 24.000 tonnes de cafe marchand, alors que, pour la dernière campagne, la production a atteint que = 6000 tonnes de café marchand, *soit le 1/4 des possibilités*, ce qui représente un rendement de 250 Kg à l'Ha, contre un rendement de 1.200 Kg à l'Ha, qui avait été atteint en 1959.

Il en résulte que l'apport du café dans la balance des comptes du Burundi se limite à quelque 180 millions de devises, alors que le pontentiel actuel de production devrait permettre de fournir un appport de 720 millions de devises.

3° — **Exploitation des ressources du sous-sol.**

— Réaliser aussi rapidement un programme de recherches géologiques, notamment dans la plaine de la Ruzizi et dans la région de la Crête Congo-Nil, et amorcer le développement de l'exploitation des ressources minérales dans le cadre des perspectives qui découleront des recherches géologiques en question.

4° — **Objectif d'industrialisation.**

a — promouvoir une industrialisation axée sur les objectifs suivants :

— promouvoir les industries locales de traitement et d'usinage des produits provenants des productions d'origine végétale, animale ou minérale de façon à valoriser celles-ci aux maximum :

— promouvoir les industries des productions locales susceptibles de remplacer - à condition des prix et qualités égales - des articles que le Pays doit actuellement importer à l'aide de devises.

b — Stimuler cette promotion industrielle par l'application des dispositions du *Code des Investissements du Burundi*, institué en vertu de la loi du 6-8-1963.

c — Développer et intensifier l'*électrification* du Burundi en recherchant les moyens succeptibles de rendre le Pays autonome en matière d'énergie électrique, pour autant que cet objectif s'avère réalisable dans les conditions économiquement rentables.

5° — **Objectifs sociaux.**

a — Maintenir en état et compléter l'équipement social (principalement en matière d'établissement d'enseignement et d'équipement médical) - en recourant aux maximum dans ces domaines, aux assistances techniques et financières extérieures, à la collaboration desquelles il y a lieu de recourir également pour la réalisation des *Campagnes Sanitaires* (lutte contre les maladies humains et animales).

b — Réaliser au plus tôt un *programme généralisé d'investissement travail*. La réalisation d'un tel programme, sur base de la prestation volontaire et gratuite *de 2 jours de travail par mois*, soit 25 jours par an représenterait l'équivalent d'un *investissement de l'ordre de 400 millions de francs par an*.

Ce programme d'investissement travail devrait être basé sur :

— l'inventaire préalable complet des ressources et de l'équipement disponibles (hommes, terres, cheptel, eaux, etc...) en vue d'établissement de plans d'*aménagement communaux* ;

— la mise au point, uans le cadre de ces plans d'aménagement communaux, de programmes de travaux, répartis sur 5 ans, et axés sur l'*entretien de l'infrastructure*,(Sol, lutte, anti-érosive, caféiers, irrigations, drainages, boisements routes, dispensaires, écoles, etc...) et le *développement* de cette infrastructure.

MANIRAKIZA Marc

Directeur Général du Plan et de l'Assistance Technique

x

x x